

70
Progné
18 7^{me}

M. MARTZ. — Un télégramme de Gérardmer nous apporte une bien douloureuse nouvelle. M. P. Martz, conseiller à la Cour de Nancy, est mort dans la nuit de jeudi à vendredi. C'est pour le parti républicain de notre département une perte d'autant plus cruelle qu'elle s'ajoute à d'autres trop récentes dont le deuil pèse encore sur nous.

Comme M. Berlet, dont il était le beau-frère et l'ami, M. Martz a été toute sa vie l'homme de la droiture et de l'honneur. Bon et conciliant pour les personnes, ferme et inflexible sur les principes, il n'a jamais professé qu'une opinion et servi qu'un parti.

Il a été républicain sous l'empire et libéral sous la République. Le gouvernement bonapartiste n'aimait ni l'opposition ni les opposants. Sans consulter ses intérêts, avec une grandeur simple, tranquille et modeste qui semblait s'ignorer, M. Martz affirmait sa foi politique et en imposait le respect à ses adversaires eux-mêmes.

Comment il a entendu les obligations de sa charge d'avoué, tout Nancy le sait. Nos concitoyens ont admiré cette probité poussée jusqu'à l'extrême scrupule, cette science du droit qui n'était chez lui qu'une forme supérieure de la conscience.

Au conseil municipal, M. Martz passait avec raison pour le bon sens même. Il était doué d'un de ces jugements affinis qui discernent les plus subtiles nuances des questions de droit et d'affaires. Son avis était toujours écouté quoiqu'il ne s'imposât jamais.

Il parlait d'une voix douce, simple, familière, sans aucune prétention à l'éloquence bruyante. Il ne foudroyait pas. Il persuadait. Il trouvait facilement le chemin des cœurs parce qu'il parlait avec le cœur.

Ses rapports sur le budget de la ville resteront comme des modèles accomplis. Il est impossible d'imaginer une plus grande lucidité dans le fond, jointe à une plus pure élégance dans la forme.

Très habile financier, M. Martz ne dédaignait pas la poésie qui est le charme des esprits élevés et délicats. Il citait quelquefois les vers des autres et en faisait au besoin, mais sans se citer. On en retrouvera d'excellents dans un rapport présenté par lui au conseil municipal sur le projet de construction du cours Léopold.

Comme M. La Flize père, comme M. Viox dont il avait été l'ami, il avait gardé de ses relations avec les vaillants lutteurs de 1848 cette humeur toujours égale qui n'est pas seulement le charme de la vie sociale, mais qui est aussi le signe des âmes vraiment fortes.

On ne lui a jamais entendu prononcer une parole amère contre personne. Nous l'avons toujours vu exercer sa grande influence au profit du désarmement des passions et de la paix intérieure dans notre parti. A ce point de vue, son action, pour s'être exercée d'une façon très discrète, n'en a pas moins été très efficace.

Ses collègues à la cour ont déjà rendu justice aux excellentes qualités de son esprit, à son impartialité absolue, à la conscience avec laquelle il étudiait les moindres affaires. C'était un magistrat accompli, un de ceux dont la République avait le droit d'être fière.

Il nous est enlevé à soixante-deux ans, en pleine possession de son esprit, au moment où il pouvait rendre encore tant de services. C'est un deuil dont notre parti ne se consolera pas. Nous perdons, les uns après les autres, les meilleurs d'entre nous, ceux qui nous ont montré le bon chemin, ceux qui nous ont appris à servir la République moins par des paroles que par des actes. Nous les pleurerons, mais nous ne les remplacerons pas.

P. S. — Les obsèques de M. Martz auront lieu, à Gérardmer, le samedi dix-huit septembre à cinq heures du soir.

Progné
22 7^{me}

Meculte
24 7^{me}

Progné
10 octobre

LES FONTAINES DE LA PLACE STANISLAS. — Le soubassement de la fontaine placée à gauche du groupe d'Amphitrite a été complètement détérioré par l'eau. Il est fendu en divers sens par de larges crevasses que la mousse recouvrait. On procède actuellement au moulage en plâtre de cette partie de la fontaine qui sera remplacée.

Pour procéder à cette réparation, il faudra enlever la vasque de plomb et le sujet qui l'orne. Il sera probablement nécessaire de démonter le cintre supérieur de la grille pour permettre de placer les engins nécessaires à cette opération.

Fontaine Saint-Georges

On a enlevé hier de la place Saint-Georges la fontaine monumentale qui n'était cependant pas d'un mauvais effet dans le voisinage de la vieille porte. La perspective du prolongement de la rue Saint-Georges était gênée par ce monument qui n'avait rien d'élégant; au contraire, privé d'eau, il ressemblait plutôt à un monument funéraire. Trois candélabres fontaines desserviront mieux le quartier et présenteront moins de danger l'hiver, en temps de glace. Les attelages ne risqueront plus de s'abîmer contre cet obstacle placé en droite ligne au milieu de la rue Saint-Georges.

LE PALAIS DU GOUVERNEMENT. — Il a été souvent question soit au conseil municipal, soit au conseil général, des droits de la ville et du département sur le palais de la Carrière, actuellement occupé par le commandant de la onzième division. La commission du conseil général, chargée d'examiner la question de la translation du tribunal civil et des archives, a pensé, pour un moment, que les locaux de ce palais offriraient une installation très confortable pour les services du tribunal. La question des droits du département a dû être étudiée à fond. On a été amené à reconnaître que, par des délibérations prises en 1858 et en 1859, le département et la ville ont renoncé formellement à tous droits.

Dès le mois de mars 1858, le conseil général était appelé à délibérer sur les conditions auxquelles le département devait céder à l'Etat les droits qu'il possédait sur le palais de la Carrière, affecté à cette époque aux services de la préfecture. Une décision impériale l'avait réservé au logement du maréchal commandant les divisions militaires de l'Est. Le ministre de la guerre offrait une indemnité de 300,000 fr. pour la cession, en y comprenant le mobilier des appartements de réception. Le conseil général avait souscrit en principe aux désirs du ministre, tout en pensant que le mobilier ne devait pas être compris dans le chiffre de 300,000 francs.

Il y avait lieu de céder tout au plus à l'Etat le mobilier du grand salon et celui de la salle à manger. Malgré les instances du préfet, le ministre de la guerre a constamment refusé d'accepter les conditions formulées par le conseil général. Dans la séance du vingt-sept août 1858, le préfet invitait, en conséquence, le conseil général à céder à l'Etat la jouissance indéfinie du palais et de ses accessoires pour la somme de 300,000 francs.

C'était aller contre les désirs formulés par le conseil général qui avait décidé, par une délibération en date du vingt-trois mars 1858, que : Dans le cas où l'hôtel de la préfecture cesserait d'être affecté au logement du commandant supérieur des di-

NANCY-ARTISTE

REVUE HEBDOMADAIRE DES BEAUX-ARTS EN LORRAINE

RÉDACTION
Chez M. GOUTIÈRE-VERNOLLE, Place Stanislas, 2.

ADMINISTRATION
Chez M. René WIENER, Rue des Dominicains, 53.

EN 93

Qui croirait qu'en quatre-vingt-treize,
En pleine lutte, en pleine horreur,
Dans l'air glacé de la Terreur,
Notre vieille gaité française
N'ait pas un instant défléuri?
Certes, l'on riait moins à l'aise,
Mais pourquoi donc n'eût-on pas ri?

L'étranger passait les frontières.
Nous étions sans appui. Les rois
A nos libertés, à nos droits,
Jetaient leurs menaces altières;
Mais si le sol était meurtri
Les âmes demeuraient entières,
Et pourquoi donc n'eût-on pas ri?

Dans les villes le soupçon règne.
Ce matin, c'est la trahison,
Ce soir l'outrage et la prison,
Demain, mieux encor. Le cœur saigne.
Mais le cœur est vite guéri
Des maux que la raison dédaigne.
Et pourquoi donc n'eût-on pas ri?

Choisissez : victime ou complice;
Le complice périt plus tard,
Mais on meurt gaiement, avec art,
Et se moquer de son supplice
Au nez du justicier flétri
C'est un régal, c'est un délice.
Et pourquoi donc n'eût-on pas ri?

Voilà bien l'âge magnanime,
L'époque féconde en héros,
Et tous, victimes ou bourreaux,
Arrivés au bord de l'abîme,
Saluaient de leur dernier cri
L'avenir qu'ils croyaient sublime.
Et pourquoi donc n'eût-on pas ri?

Emile HINZELIN.

PROJET DE PALAIS DE JUSTICE

Le projet de palais de justice que nous publions aujourd'hui est dû à M. L. Humbert, architecte. Notre concitoyen public, sur ce sujet, une jolie brochure dans laquelle il développe l'idée esquissée seulement dans notre journal. Les lecteurs de cette brochure trouveront entre autres choses originales, une planche phototypée représentant la façade du tribunal de commerce et la statue de Claude Gellée.

Nous sommes heureux de pouvoir donner le projet de M. Humbert, comme nous serions heureux de publier les observations qu'il inspirera.

Nous sommes greffiers en cette affaire, — et non juges.
L. R.

Exposé historique.

En réunissant les différentes juridictions sur la place de la Carrière, on ne ferait que revenir à la tradition, rétablir un ordre de choses antérieur.

On sait en effet que M. de Beauveau-Craon reçut du duc Léopold le terrain sur lequel il bâtit en quinze mois un magnifique hôtel, que le Roy de Pologne, le trouvant à son goût, acheta pour y installer sa Cour souveraine le 15 novembre 1751, le baillage le 16 et la Chambre des comptes le 20 du même mois; le trésor des Chartres dont la Cour des comptes avait la garde fut installé à l'hôtel de la première présidence (hôtel des Pages), aujourd'hui occupé par M. le général Quénot, commandant la subdivision.

C'est en 1759 que furent bâties les prisons contiguës, dites de la Conciergerie, et c'est alors que fut supprimé le passage de la rue des Écuries communiquant avec la place où on se propose d'ériger une statue à Claude Gellée.

Plus tard, en 1773, la Chambre des comptes et le trésor des Chartres furent transférés en l'hôtel de la Monnaie construit par Léopold en 1620; du côté de la rue de la Pépinière étaient les prisons sur l'emplacement actuel du pensionnat Saint-Léopold.

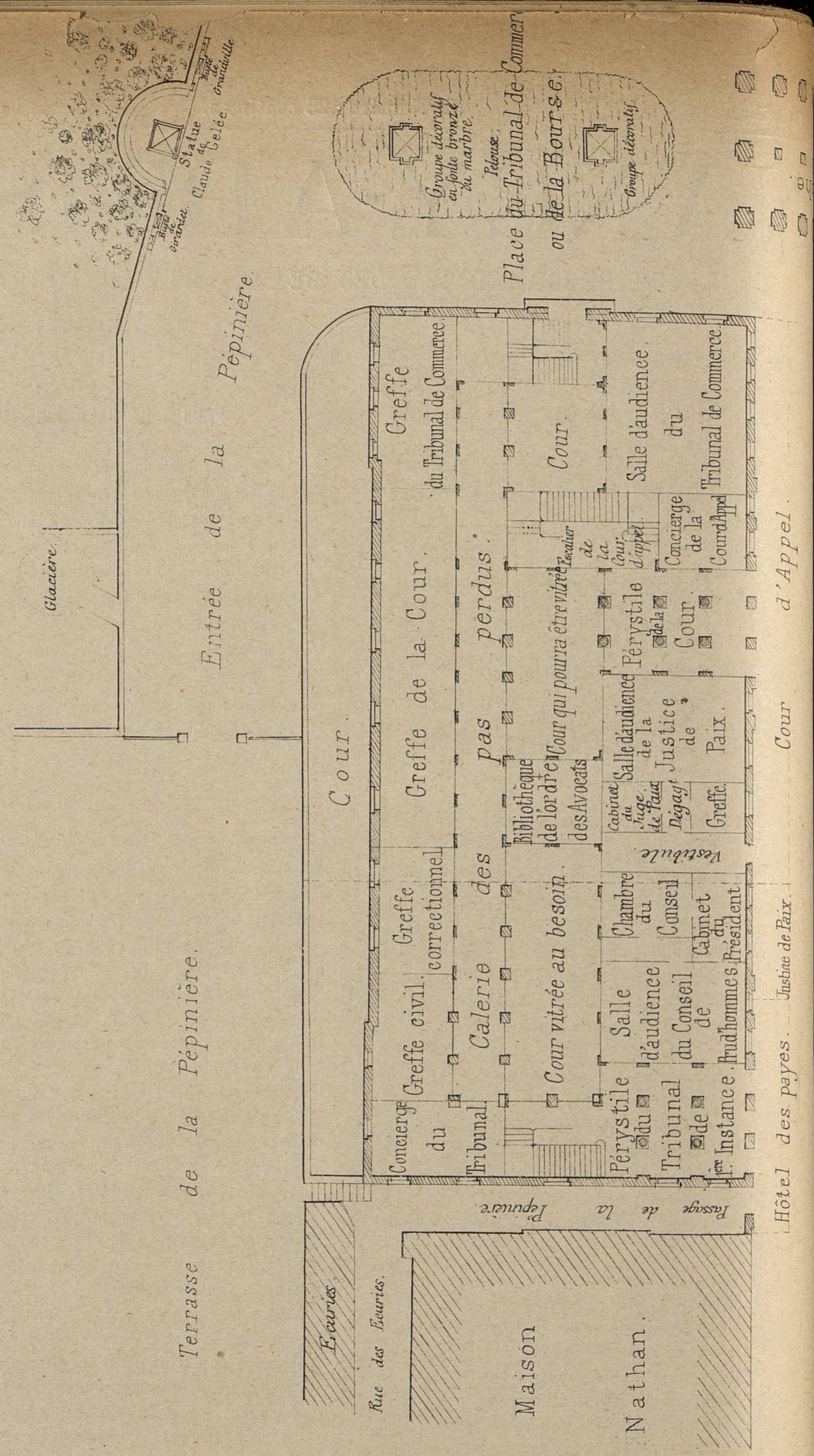
La Chambre des comptes a donc fait pendant plus de vingt ans bon ménage avec la Cour souveraine.

Prrière de ne pas couper ce numéro.

Mélanges
1582

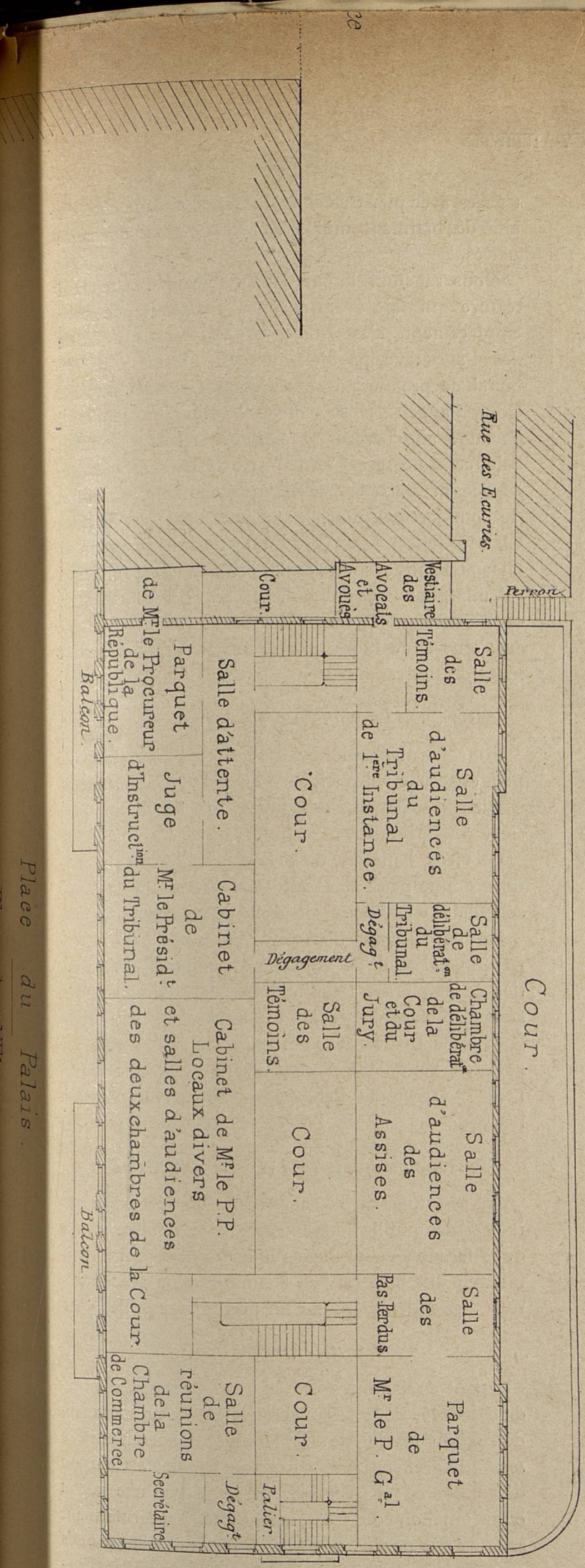
Revue d'histoire

18



P. S. — Les obsèques de M. Martz auront lieu, à Gérardmer, le samedi dix-huit septembre à cinq heures du soir.

mais 1886, que dans le cas où l'hôtel de la préfecture cesserait d'être affecté au logement du commandant supérieur des di-



Terrasse de la Pépinière.

Mémoires 1882

Mémoires de la Préfecture

DESCRIPTION

Voici maintenant quel serait selon nous le moyen pratique de satisfaire à la fois, aux convenances, aux nécessités des divers services, à l'économie dont il faut se faire une loi, et de faire servir en même temps ces projets à l'embellissement de la ville, ce qui n'est pas à dédaigner :

Hôtel des Archives.

Reprenant au Tribunal de première instance et aux Archives l'immeuble actuel de la rue de la Monnaie, nous nous débarrassons de ces dernières en les installant au palais de la Bourse ou Tribunal de commerce actuel, place de la Carrière; l'aménagement coûtera environ 25,000 francs.

Réunion des juridictions.

EMPLACEMENT

Imitant Stanislas qui n'a pas toujours mérité cet honneur, nous emploierions l'ensemble du palais actuel de la Cour d'appel et de l'hôtel des Pages.

Cet ensemble se compose :

1° D'un vaste bâtiment avec cour situé à droite du péristyle sur la place destinée à Claude Gellée; cette partie presque inoccupée est un reste des anciennes prisons dont le surplus a été détruit en 1871;

2° D'un ensemble de bâtiments avec façade monumentale, dans lesquels sont organisés les services de la Cour d'appel. C'est dans un de ces bâtiments, sous la belle salle d'audiences solennelles, que se trouve le rez-de-chaussée sans usage qu'on a un instant destiné à la salle d'audiences du Tribunal civil;

3° D'une aile de bâtiments contenant, outre le parquet de M. le Procureur général, une installation assez défectueuse pour les Justice de paix, Conseil de prud'hommes, Chambre de commerce, etc.

4° Enfin l'hôtel des Pages, ancien hôtel de la première présidence, occupé actuellement par M. le Général de brigade commandant la subdivision territoriale.

Cet hôtel est grevé d'une servitude de passage pour une maison voisine et pour la rue des Écuries, nous disons plus loin comment nous entendons utiliser cette servitude.

L'ensemble de ces bâtiments est situé entre la place de la Carrière au couchant, la terrasse de la Pépinière au levant, la place Claude Gellée au midi et une maison particulière au nord.

Les façades.

La façade imposée existante sur la Carrière se compose d'un avant-corps principal formé de six

travées avec pilastres corinthiens, de chaque côté une aile de bâtiment moins élevée comporte quatre fenêtres.

Nous répétons le pavillon principal de cette architecture qui fait avant-corps à l'extrémité de notre emplacement, c'est-à-dire formant façade à l'hôtel des Pages; ce pavillon nouveau abriterait le Tribunal de première instance comme l'ancien sert à la Cour d'appel. Ils se trouvent isolés l'un de l'autre par une aile percée de cinq ouvertures, et dont la baie centrale sert d'entrée aux salles réservées aux Justice de paix, Conseil de prud'hommes, Chambre de commerce. Enfin, élevant une façade sur la place Claude Gellée, avec inscription indicatrice, nous en faisons l'entrée spéciale du Tribunal de commerce.

Voilà pour l'ensemble des façades; il sera je crois satisfaisant quoique simple et conservera à l'ensemble de l'œuvre de Héré et Mique son grand caractère imité de Boffrand.

Le plan de distribution.

Pour la disposition des services, notre parti de plan est d'une simplicité qui en fait tout le mérite.

Rien de changé à la Cour d'appel ou à peu près rien.

Le vieux bâtiment de prison, en ce moment inutilisé donne place à la salle d'audiences du Tribunal consulaire en délogeant le greffe de la Cour.

En poursuivant on trouve en façade sur la Carrière le péristyle de la Cour, puis les salles de Justice de paix et de Prud'hommes dans l'emplacement actuel du parquet de M. le Procureur général et de la salle de Justice de paix, enfin au delà encore, un péristyle semblable à celui de la Cour sert dignement et largement d'entrée au Tribunal de première instance.

Passage public de la Terrasse à la Carrière.

La servitude de la rue des Écuries est payée par un passage public sous la sixième et dernière arcade de la façade; ce passage pourrait par les soins de la municipalité être mis en communication avec la terrasse de la Pépinière par un perron avec grille.

Les Greffes.

Quant au bâtiment éclairé sur la terrasse, son rez-de-chaussée, dont le sol serait élevé de un mètre au-dessus du niveau de la Carrière, donnerait asile à tous les greffes, civil, correctionnel, de la Cour ou de commerce; ils seraient desservis par une galerie ou promenoir de trois mètres de largeur formant salle de pas perdus et permettant aux avocats, avoués ou plaideurs de conférer pendant les intervalles d'au-

diences, de se procurer sans retards les documents qui se trouvent dans les greffes, enfin de passer d'une audience à l'autre, supprimant ce spectacle qui n'est pas sans ridicule, d'un avocat couvert de sa toque traversant à la hâte la place publique, sous un bras sa robe et son chapeau et sous l'autre ses dossiers et son code, poursuivi par quelques plaideurs ramassant au vol une consultation ou faisant des reproches amers sur le résultat d'une récente plaidoirie.

Sous les greffes et assurant la salubrité du local en isolant toutes causes d'humidité, nous placerons les chambres de sûreté, chambre des calorifères, celliers et autres usoirs.

Au premier étage, nous trouverons, au-dessus du Tribunal de commerce, la Chambre de commerce et en face le parquet de M. le Procureur général avec son entrée sur la salle de pas perdus qui précède la grande salle des assises, autrefois salle des séances de la Cour souveraine.

Au premier étage comme au rez-de-chaussée l'installation de la Cour d'appel demeure à peu près intacte.

Sur la Carrière le reste de la façade est occupé par le parquet de M. le Procureur de la République et le cabinet de M. le Président et de M. le Juge d'instruction.

Du côté de la terrasse, la salle d'audience du Tribunal de première instance ferait suite à celle de la Cour et se trouverait avoisinée d'une salle de délibération, salle des témoins, vestiaire du barreau et autres services.

Outre le grand escalier de la Cour, un grand escalier serait établi à une extrémité pour la Chambre de commerce et à l'autre pour le Tribunal de première instance.

Les boiseries de l'ancienne Chambre des comptes à la Monnaie serviraient à la nouvelle salle d'audiences.

Le bel escalier de l'hôtel des Pages pourrait être utilisé.

La dépense totale de réalisation de ce bel ensemble atteindrait sans le dépasser le chiffre de 225,000 fr. Nous cultivons on le voit le culte des souvenirs et celui des économies.

Acquisitions.

Pour ce qui est de l'emplacement à acquérir, il serait sans doute facile de traiter avec le ministre de la guerre pour la cession de l'hôtel des Pages.

M. le Général commandant la subdivision pouvant être aisément logé au palais même du Gouvernement qui suffirait à deux officiers généraux, fussent-ils mariés et même avantagés d'une famille nombreuse.

Le prix de revente, aux particuliers, de l'hôtel de la Monnaie couvrira et au delà les frais de l'arrangement à intervenir de ce fait.

ISOLEMENT DE L'ARC DE TRIOMPHE

STATUE DE CLAUDE GELLÉE

Il est difficile de ne point compléter cet aperçu en parlant de l'aménagement des abords du nouveau palais de Justice.

Le propre d'un Arc de Triomphe est de s'élever seul au milieu d'un vaste espace.

D'où vient que ce caractère manque à celui de Nancy?

Il suffira de se reporter aux plans ou gravures anciennes pour en avoir l'explication.

L'admirable ensemble de palais qui fait de la Carrière et de la place Stanislas un tout unique, a été créé en quelque sorte au milieu de la campagne, et d'une assez laide campagne; les grilles qui font la gloire de Lamour sont un des moyens employés pour dissimuler au visiteur un arrière-plan disgracieux; on en avait placé de chaque côté de l'Arc de Triomphe, reliant les deux monuments voisins; elles ont été ensuite déplacées pour enclore la partie de la Carrière plantée de tilleuls.

C'est pour cette même raison, pour servir de voile, que d'une part l'Arc de Triomphe est accosté, d'une façon inusitée, d'une série de cinq arcades à droite et à gauche, et que d'autre part les bâtiments de la rue Héré s'en approchent au point de ne laisser qu'un passage de piétons.

De nos jours la place Callot a encore un assez piteux aspect et la future place Claude Gellée laisse singulièrement à désirer.

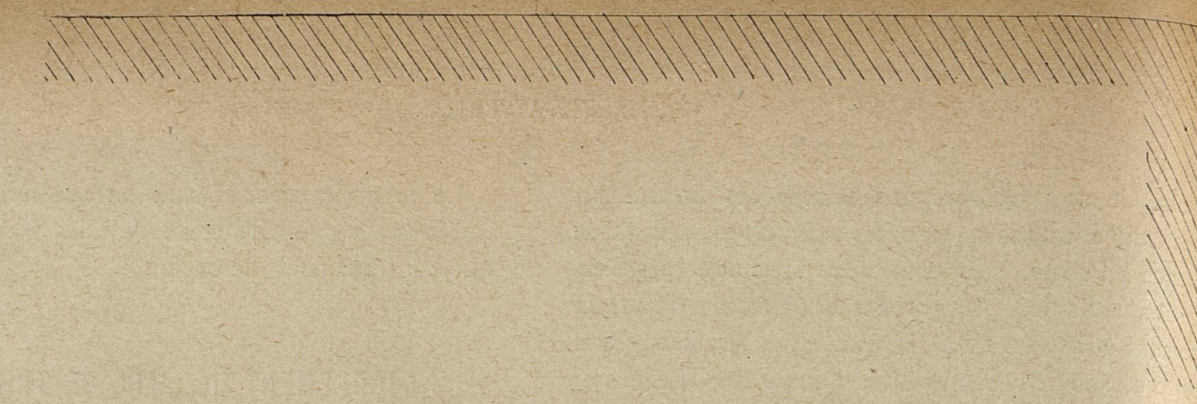
Grâce aux efforts de l'édilité nancéienne joints à ceux des propriétaires, cet aspect déjà bien amélioré se modifiera encore et il faut je crois saisir toutes les occasions d'obtenir ce résultat.

Lorsque la place Claude Gellée sera créée avec une pelouse ornée, qu'elle sera bordée par la nouvelle façade simple mais convenable du Tribunal de commerce, il n'y aura plus de raison pour les jolies promeneuses de la place de la Carrière de se cacher derrière leur éventail et l'arcade inutile qui joint l'Arc de Triomphe à la Cour d'appel pourra disparaître, et entraîner avec elle sa sœur d'en face.

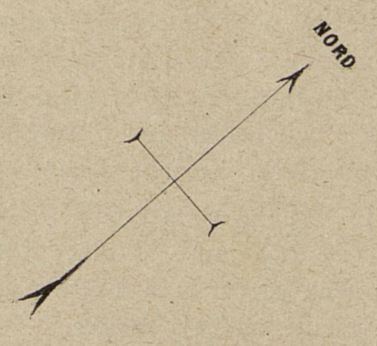
Entrée de la terrasse.

Et cette entrée de la Pépinière si noire, si humide,

18



Nancy, 15 Septembre 1886.



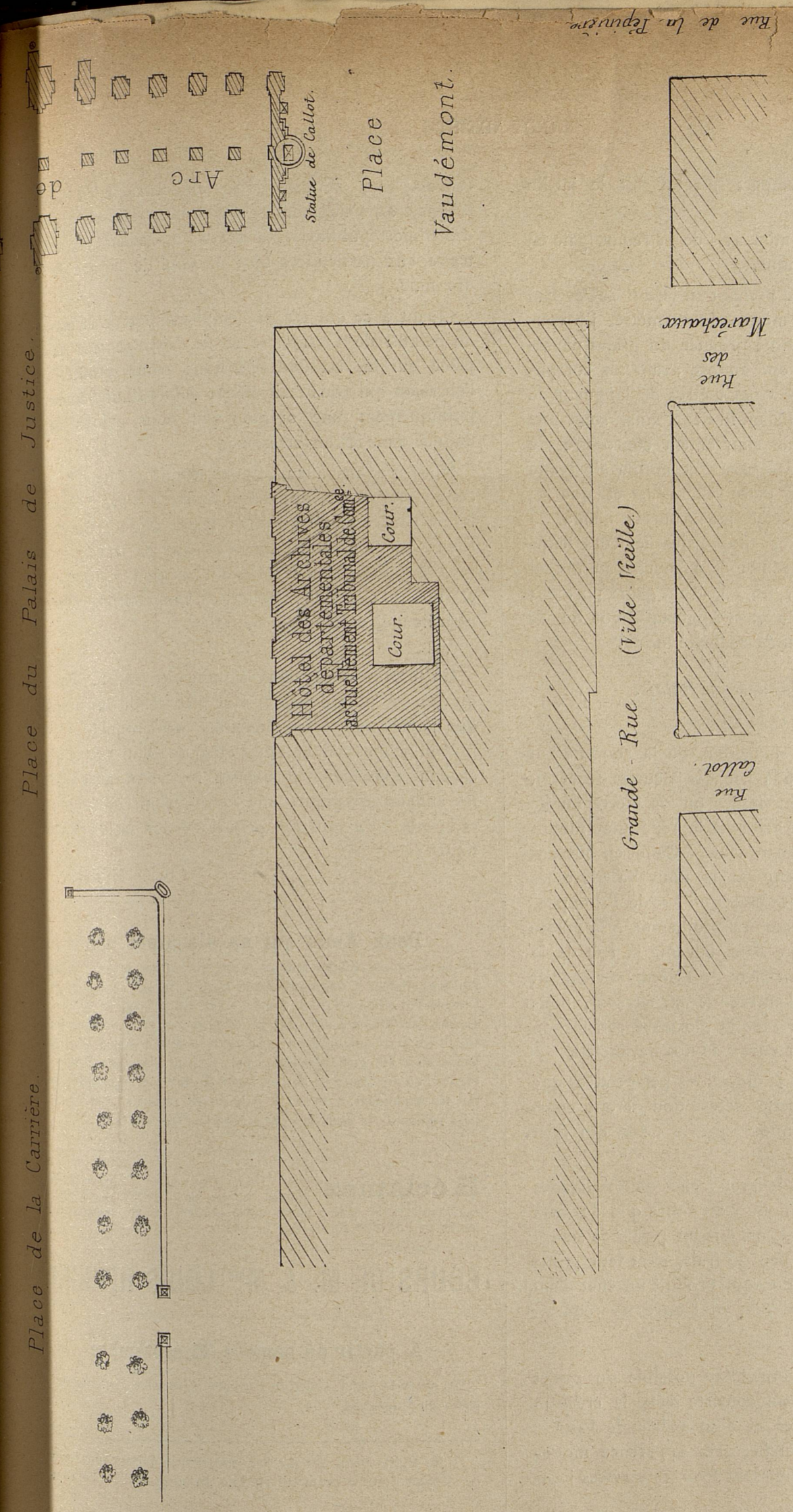
CROQUIS DE PLANS

Echelle de 0m002 p.m.

LE NOUVEAU PALAIS DE JUSTICE
SELON LES PROJETS DE M. LUCIEN HUMBERT, ARCHITECTE

P. S. — Les obsèques de M. Martz auront lieu, à Gérardmer, le samedi dix-huit septembre à cinq heures du soir.

... que dans le cas où l'hôtel de la préfecture cesserait d'être affecté au logement du commandant supérieur des di-



Mélanges
1882

Hôtel Braine

si encaissée par le rempart que lui fait le jardin épiscopal ?

Il serait possible à mon avis de la rendre gaie en décorant cet horrible mur.

C'est dans ce but que prenant au jardin de l'évêché un hémicycle de dix mètres de diamètre, j'y voudrais voir placer la statue projetée du grand paysagiste que les Romains ont honoré avant ses compatriotes. C'est au moins vingt mètres de longueur de ce mur hideux qui disparaîtraient ainsi sous une décoration architecturale simplement couronnée de balustres Louis XV avec vases et motifs ainsi que les monuments de la place Stanislas et que se chargeraient de compléter les arbustes même du jardin supérieur avec les notes gaies de leurs feuillages multicolores; à droite et à gauche au milieu d'un entre-colonnement, un pilastre à gaine porterait les bustes de Granville et d'Auguste Digot ou de Girardet ou de toute autre célébrité locale.

La cour du nouveau Palais.

LA RUE DE LA PÉPINIÈRE

Le mur peu élevé et dangereux de la courette qui fait le prolongement de la rue des Écuries recevrait aussi un couronnement de fer ou de pierre étudié dans le style; enfin on éviterait la répétition monotone du monument lacustre élevé à Callot en ouvrant purement et simplement sur la nouvelle place les deux arcades de la face latérale de l'Arc de Triomphe, qui deviendrait à son tour un promenoir à la portée des plaideurs, et lorsque dans l'avenir la rue de la Pépinière élargie devant l'Arc de Triomphe viendrait s'aligner jusque vers l'entrée de la terrasse, nous pourrions nous reposer avec la glorieuse satisfaction d'avoir bien complété l'œuvre de nos devanciers.

Les dessins en plan et élévations perspectives que nous avons joints à cette description feront comprendre notre pensée mieux que le texte, qui était cependant utile.

On remarquera que le grand effet de nos façades est dû à leur juxtaposition, c'est-à-dire que de deux bâtiments bien modestes, on fait un palais de somptueuse apparence et à peu de frais, c'est leur groupement et leur disposition qui produit un effet d'ensemble flatteur, que ni l'un ni l'autre ne rendrait isolément.

En somme, le but immédiat possible du projet que nous avons esquissé consiste dans la création d'un hôtel des Archives et d'un palais de Justice, relativement à bon marché, avec apparence monumentale, ce dernier réunissant tous les services judi-

ciaires, sans déranger en rien ceux de la Cour d'appel, sans augmenter le nombre, déjà si grand, des édifices publics à Nancy, et en rendant au contraire aux particuliers tout un côté de la rue de la Monnaie.

Quant à ce qui est de l'emplacement de la statue du peintre de Chamagne et de l'arrangement de la place qui lui est destinée, nous avons profité de l'occasion qui nous était offerte aujourd'hui d'émettre publiquement une opinion que nous avons déjà donnée dans la conversation.

Nous n'avons aucun amour-propre d'auteur et en cette circonstance, notre seul désir est d'avoir contribué à l'étude d'une question posée déjà depuis plusieurs années; nous espérons que ce travail intéressera non seulement l'administration préfectorale et MM. les Conseillers généraux, mais encore l'édilité nancéenne, et le public nancéen.

En terminant je tiens à remercier M. J. Poitte qui, de sa plume habile a si bien rendu les projets que j'avais conçus et interprété mes croquis.

Mon jeune collaborateur dispose d'un talent que chacun appréciera et bientôt son nom aura dans les annales artistiques une notoriété méritée comme celle que lui a valu son père dans nos fastes patriotiques (1).

Lucien HUBERT.

Deux Amis qui ne discutent pas

sur la valeur des Pilules Suisses et qui ont eu les preuves qu'elles seules guérissent la migraine, même après vingt ans de souffrances. Osne-le-Val (Haute-Marne). Depuis vingt ans je souffrais de la migraine, les Pilules Suisses à 4 fr. 50 m'en ont guéri radicalement. Un de nos amis qui souffrait aussi de la migraine depuis très longtemps en a été guéri également en prenant une seule boîte des Pilules Suisses. J'autorise de bon cœur M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ces résultats. M^{me} Chulain. Légalisation de la signature par la mairie d'Osne-le-Val.

Réclamez chez votre Pharmacien l'Almanach des Pilules Suisses pour 1887. — 40 pages contenant : avis utiles, bons mots, illustrations et indications de toutes les Foires et Marchés de la région.

COURS DE M. & M^{ME} LOUIS HEKKING

Rue Raugraff, 16, au 1^{er} étage

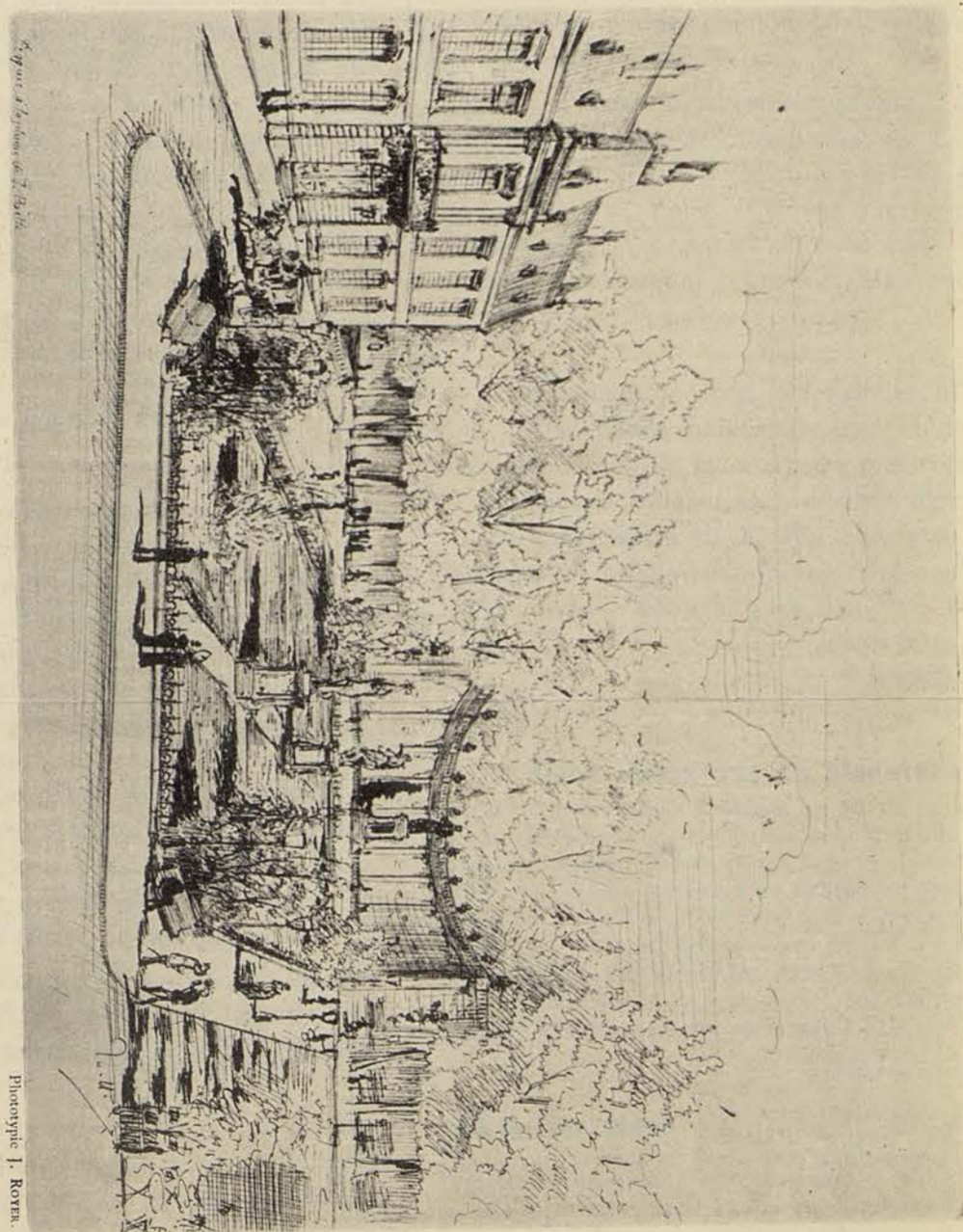
A partir du samedi 25 septembre

Les cours de piano, violon et musique d'ensemble reprendront à partir du 5 octobre.

(1) M. Poitte père, tué sur les remparts en faisant son devoir de citoyen a été la première victime du siège de Toul en 1870.

Les obsèques de M. MARZ auront lieu, à Gérardmer, le samedi dix-huit septembre à cinq heures du soir.

la préfecture cesserait d'être affecté au logement du commandant supérieur des di-



TRIBUNAL DE COMMERCE ET STATUE DE CLAUDE GELLÉE
SELON LES PROJETS DE M. LUCIEN HUBERT, ARCHITECTE

Phototypie J. ROYER.

FACADE EN RETOUR

17. 5. — LES ODSQUES DE M. MARTZ auront lieu, à Gérardmer, le samedi dix-huit septembre à cinq heures du soir.

la préfecture cesserait d'être affecté au logement du commandant supérieur des di-

M

MONSIEUR PROSPER-CORNEILLE MARTZ

Conseiller à la Cour d'appel de Nancy.

Est décédé à Gérardmer le 17 septembre 1886, dans sa soixante-troisième année.

Madame P. MARTZ, sa veuve; Messieurs RENÉ MARTZ, procureur de la République, à Belfort, et GASTON MARTZ, officier d'ordonnance de M. le général commandant le 1^{er} corps d'armée, à Toulouse, ses fils; Madame MOISSON, sa sœur; Monsieur MOISSON; Monsieur et Madame SIGISMOND LA FLIZE; Madame EDMOND BERLET; Monsieur le docteur OSWALD LA FLIZE; Monsieur et Madame GASTON LA FLIZE, ses beaux-frères et belles-sœurs; Monsieur et Madame LOUIS WOUTERS et Madame GAINEMAILLE, ses oncle et tantes; Monsieur et Madame MAURICE BERNARD et leur fils; Monsieur CAMILLE LA FLIZE; Monsieur ADOLPHE BERLET; Messieurs GONZALVE et GEORGES LA FLIZE, et Mademoiselle CLARISSE LA FLIZE, ses neveux et nièce, et les autres membres de la famille,

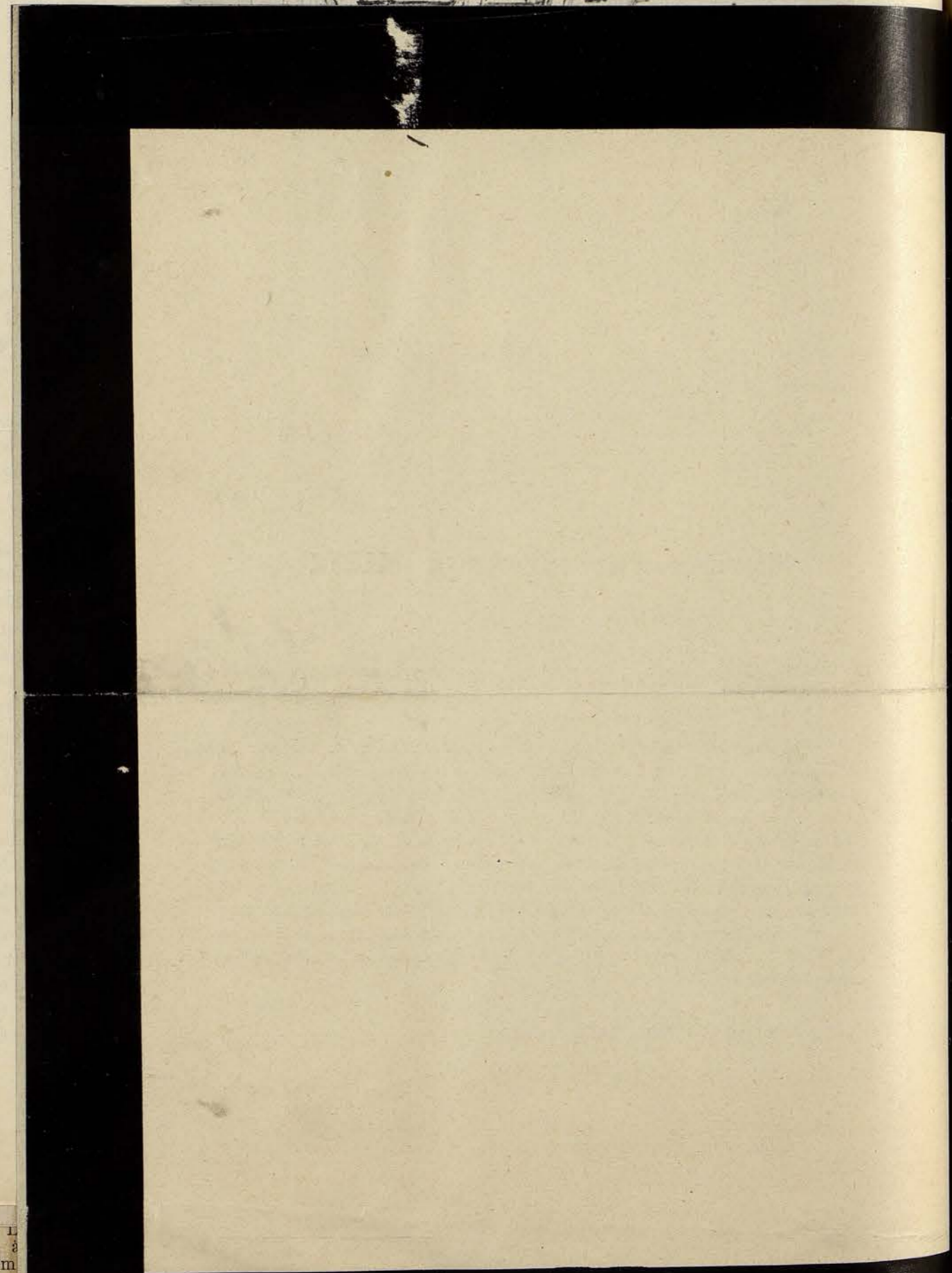
Ont la douleur de vous en faire part.

Gérardmer, le 17 septembre 1886.

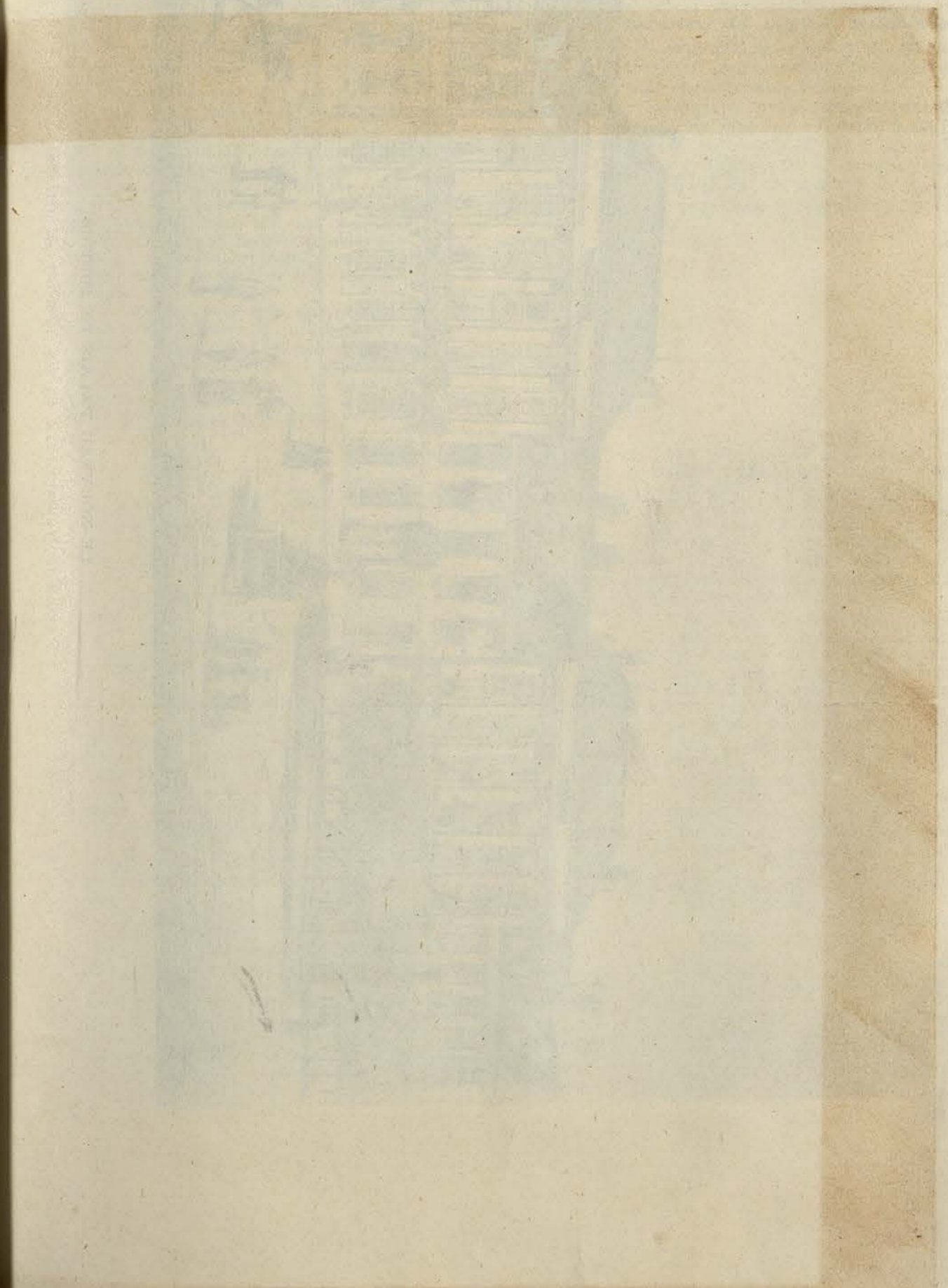
Mémoires
1882

Mémoires
1882

18



r. s. — l.
ront lieu, à
huit septem



Mélanges
1882

Michel Bréant